



RESERVE DE BIOSPHERE DE LA PENDJARI

**ASSOCIATION VILLAGEOISE DE GESTION
DES RESERVES DE FAUNE (AVIGREF- PENDJARI)**

**BP : 32 Tanguiéta Tél. / fax : 23 83 01 54 - Email :
avigref.pendjari@yahoo.fr**

N° 014/2012/U-AVIGREF/CA/SE/AAF

Tanguiéta, le 13 mars 2012

//-

**Monsieur le Directeur Général
du Centre National de Gestion
des Réserves de Faune**

COTONOU

**OBJET : Compte rendu de la tournée du Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme à Natitingou et dans le Parc
National de la Pendjari en février 2012**

Monsieur le Directeur Général,

Suite à la tournée effectuée par le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme dans le Parc National de la Pendjari les 07 et 08 février 2012, un compte rendu a été rédigé pour, en principe, relater et consigner les points importants de cette mission et faciliter la mise en œuvre et le suivi des recommandations qui en sont issues. Malheureusement ce compte rendu se révèle être un moyen d'intrigues sur lequel le silence des AVIGREF serait coupable surtout que vous forcez à entraîner tout le monde dans l'incertitude.

En effet, au cours de sa tournée dont l'objectif principal se confirme aujourd'hui à travers le compte rendu visé, le Ministre a rencontré un mareyeur qu'il a arraisonné et menacé sous toutes les formes alors qu'il était en règle vis-à-vis du CENAGREF. Etant donné que la mission avait pour but de rechercher des mobiles pour discréditer la Pendjari et démontrer à tous prix que rien ne marche, il a demandé de faire déguerpir, dès le lendemain, tous les pêcheurs avec pour seul motif que l'exercice des activités de pêche dans cette zone est strictement interdite. Tous les débats ont tourné dans ce sens et les premières fiches produites dans la même logique.

Pour défendre les droits des pêcheurs qui ont été irrégulièrement spoliés et affamés, l'Union des AVIGREF a mené des démarches pour rétablir la vérité. Les copies des textes réglementaires qui autorisent l'activité de pêche aussi bien dans le Parc que dans les zones cynégétiques ont été transmises par le CENAGREF au Ministre pour le raviser. Ces textes légaux et en vigueur ont établi qu'il n'y avait aucune irrégularité et que les activités de pêche étaient menées dans les normes.

Nous attendions que le Ministre présente humblement ses excuses aux pêcheurs même s'il n'est pas possible de réparer dans l'immédiat le dommage matériel et pécuniaire qui leur est créé. Pendant ce temps, un gros montage a été préparé dans l'élan de permettre au Ministre de se disculper et d'atteindre coûte que coûte son objectif.

Pour le faire, vous avez accommodé un compte rendu dont le contenu est gravissime et lève le voile sur les intentions réelles du Ministre. Sans faire des commentaires sur le texte lui-même, je tiens à formuler mes observations sur le montage surprenant fait à travers les images pour illustrer que les pêcheurs que vous avez rencontrés étaient des braconniers.

Vous avez, avec circonspection, fait circuler ce compte rendu à des niveaux de décisions et d'influence donnés pour justifier les actions que vous comptez mener à la Pendjari.

Monsieur le Directeur Général, vous et le Directeur du Parc par Intérim étiez bel et bien présents lorsque le Ministre a rencontré les pêcheurs qui ont été soumis à un exercice de fouille singulier. Mais en dehors du poisson et des petits équipements pour la logistique, il n'a jamais été fait cas de détention d'armes par ces derniers ni de découverte de viande issue du braconnage dans leur équipement. Vous aviez également rencontré une équipe de la surveillance avec naturellement des armes utilisées dans le cadre de leurs patrouilles. Vous aviez fait des photos de ces armes posées sur les tentes des éléments de la surveillance (l'image l'indique bien). Pourquoi transposez-vous la propriété de ces armes aux pêcheurs comme l'illustre la photo intitulée « *Armes utilisées par les pêcheurs braconniers dans le parc* ». Cette déformation de la réalité est également illustrée par la photo intitulée « *Camion frigorifique contenant de poissons pêchés dans le parc et la viande braconnée* ». En plus, vous tentez de mettre un accent sur la nationalité du mareyeur qui est un opérateur économique et qui est bien en règle pour mener paisiblement son activité. L'image de la plaque d'immatriculation à notre entendement n'illustre rien, sinon un manque d'informations sur l'activité telle qu'elle est menée à la Pendjari.

A la lecture de ces montages grossièrement maladroits, nonobstant la mise en cause programmée de l'autonomie du CENAGREF et de la cogestion que révèle votre compte rendu, l'on est en droit de s'interroger sur vos réelles intentions. Vous voyez les braconniers avec des armes dans le parc et ce ne sont que des images que vous prenez puis vous les laissez partir après tout le plus calmement possible !

Cette attitude appelle aujourd'hui de la part des AVIGREF quelques interrogations. C'est pourquoi elles vous prieraient de les aider à mieux comprendre :

- Pourquoi avez-vous fait le déplacement sans adjoindre à votre équipe un agent averti des activités pour mieux répondre aux préoccupations de la mission ?
- Pourquoi n'avez-vous pas procédé à l'arrestation sur le champ des pêcheurs que vous qualifiez de braconniers et avez plutôt demandé de les déguerpir simplement du parc le lendemain sans sanctions liées au forfait que vous leur rattachez ?
- Pourquoi ces faits n'ont jamais été portés à la connaissance des pêcheurs qui sont toujours restés à la porte du Directeur du Parc par intérim pour revendiquer la régularisation de leur situation ?
- Où sont passés les colis de viande issue du braconnage qui devaient être aussitôt saisis et déposés à la Direction du Parc pour attribution ?

Monsieur le Directeur Général, pendant que vous prônez le dialogue et la compréhension pour assurer une gestion durable des ressources du parc, voilà des expéditions ténébreuses que vous organisez et qui sont empreintes d'un manque de sérénité et d'importance dans vos actions directes. Dans cette circonstance, comment voulez-vous que les AVIGREF fassent vraiment confiance pendant qu'on tente d'induire les gens en erreur contre elles.

Dans l'espoir que la rencontre envisagée sera cette fois-ci sincère quant aux déclarations et engagements, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.

Le Président CA,

Séraphin B. KOUAGO

Ampliations :

DPNPI 1
MEHU 1